

Fête de la famille le 15 mai 2005

Un rendez-vous pour les tout-petits... et les grands!

« Culture en tête, famille en Fête! », voilà le thème de la 10^e édition de la Semaine québécoise des familles. La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social vous invite, à cette occasion, à une grande fête familiale. Celle-ci aura lieu le dimanche 15 mai prochain, de 10 h à 16 h, au parc Roger-Rousseau, situé au 7501, avenue Rondeau.

Plusieurs activités sont au programme: kiosques d'information sur les services offerts par les organismes communautaires et par l'arrondissement d'Anjou, ateliers de bricolage et structures gonflables qui feront la joie des petits, et un goûter qui sera servi de 11 h 30 à 12 h 30.

Cette magnifique journée est organisée en collaboration avec le Carrefour des femmes d'Anjou, le Carrefour Solidarité Anjou, le Centre humanitaire d'organisation, de ressources et de références Anjou (CHORRA), la Garderie Bouton Éclair (CPE), le Service d'aide communautaire d'Anjou (SAC), le poste de

quartier 46 du Service de police de la Ville de Montréal, le comité famille du Regroupement des Organismes et des CitoyenNES Humanitaires d'Anjou (ROCHA) et le CLSC Mercier-Est/Anjou.

Service de transport gratuit

Un service de transport par autobus facilitant l'accès au site de l'événement est offert gratuitement aux résidents des secteurs des Roseaies et Haut-Anjou. Les départs se feront à partir de la succursale de la bibliothèque, au 7070, rue Jarry Est (à 9 h 30, 10 h 30 et 11 h 30), et à partir de l'école des Roseaies, située au 6440, boulevard Les Galeries d'Anjou (à 9 h 45, 10 h 45 et 11 h 45). Les heures de retour, à partir du parc Roger-Rousseau, sont les suivantes: 12 h 30, 13 h 30, 14 h 30, 15 h 30 et 16 h 30.



Tableau créé en 2004 par les jeunes qui ont participé à la Fête de la famille. Il sera exposé à partir du 18 avril à la bibliothèque Jean-Corbeil.

Veuillez noter qu'en cas de pluie, les activités de cette grande fête se tiendront à l'intérieur du complexe sportif de l'école secondaire Anjou, au 8205, rue Fonteneau. Pour obtenir plus de renseignements: 514.493.8200.

Anjou accueille le Défi sportif des athlètes handicapés

L'arrondissement d'Anjou a l'honneur d'accueillir une étape du prestigieux Défi sportif des athlètes handicapés, une manifestation sportive de haut niveau qui se tiendra le 29 avril 2005. En effet, une soixantaine de compétitrices et de compétiteurs d'élite et de la relève prendront part à cette compétition qui promet d'être enlevante. L'arrondissement d'Anjou sera l'hôte de l'une des trois courses au programme de l'événement, qui vise à stimuler la pratique sportive d'athlètes atteints de déficience intellectuelle, physique, auditive, psychique ou visuelle. Le Défi sportif est la seconde compétition en importance, après les Jeux paralympiques. Les coureurs prendront le départ au pavillon du Club de golf Métropolitain Anjou et devront parcourir une distance de 4 kilomètres, selon le parcours suivant:

- boulevard du Golf, direction nord, jusqu'au boulevard Henri-Bourassa, puis direction sud;
- boulevard des Sciences, direction est, puis direction ouest;
- boulevard du Golf, direction nord, jusqu'au club de golf.

Notez que les rues seront fermées à toute circulation automobile entre 17 h 30 et 21 h lors de cette compétition du 29 avril, et ce, tout au long du parcours. De plus, des modifications seront apportées au circuit d'autobus 148, après 17 h 30. Le poste de quartier 46 du Service de police de la Ville de Montréal assurera la sécurité des lieux.



Un comité est formé



Le conseil d'arrondissement d'Anjou a franchi une autre étape en vue de la mise en place du nouveau Centre multifonctionnel, en formant un comité d'évaluation des besoins. Présidé par le conseiller d'arrondissement Andrée Hénault, le nouveau comité sera composé des personnes-ressources suivantes :

- **Hélène Bouchard**, de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement d'Anjou;
- **Christiane Léger**, du Comité d'animation culturelle de la bibliothèque d'Anjou;

- **Louise Roy**, de l'organisme Objectif Sécurité Action;
- **Janine St-Pierre**, de l'Association des retraités de l'enseignement Anjou;
- **Louise Steiger**, du Service d'aide communautaire d'Anjou;
- **Gilles Blanchette**, du Club aquatique Les Fouiqs d'Anjou;
- **Jacques Malboeuf**, de Culture à la carte;
- **Denis Therrien**, de l'Éveil musical Anjou.

« Ces représentants d'organismes et ces intervenants ont été choisis pour leur expertise

acquise au sein des milieux dans lesquels ils évoluent quotidiennement, comme bénévoles. Ce sont des personnes dynamiques qui contribuent au développement communautaire et social d'Anjou. Nous nous réjouissons de leur engagement bénévole au sein du comité », a déclaré M^{me} Andrée Hénault.

Rappelons que ce projet a pour objectif de rendre accessibles à la population de nouveaux locaux qui permettront d'améliorer les services et de mieux répondre aux besoins, tout en respectant la capacité financière de l'arrondissement.

Message de Luis Miranda

Maire d'arrondissement et conseiller de la Ville de Montréal



Création du nouveau Centre local de développement (CLD) d'Anjou

Les membres de la communauté des affaires angevine étaient conviés, le 7 mars dernier, à une rencontre sur la création et l'avenir du nouveau Centre local de développement (CLD) d'Anjou. Il faut se rappeler qu'Anjou avait été la première ville à fonder son CLD dans l'Est de l'île. À la suite de la création de la nouvelle Ville de Montréal, l'arrondissement d'Anjou et celui de Montréal-Nord ont été jumelés pour former le CLD Anjou Montréal-Nord. Le conseil d'arrondissement d'Anjou a toutefois jugé qu'il nous serait plus profitable de nous retirer du CLD Anjou Montréal-Nord, et de rapatrier tous les services et les ressources humaines utiles à l'entrepreneuriat local au sein du nouveau CLD d'Anjou.

La rencontre du 7 mars 2005 aura en outre permis de définir les objectifs, les moyens et les contraintes liés au développement économique d'Anjou. Je dois souligner la qualité des interventions et des échanges des participants. Les membres de notre communauté d'affaires sont des gens dynamiques et imaginatifs, qui ont non seulement à cœur la prospérité des entreprises, mais aussi celle de la population angevine.

Malgré le contexte dans lequel nous nous trouvons, à savoir celui de la Ville de Montréal, je constate comme plusieurs autres intervenants, qu'Anjou est en mesure de tirer son épingle du jeu et de renforcer son économie. Son parc d'affaires, le troisième en importance sur l'île de Montréal,

en témoigne de façon éloquente. Avec notre équipe dévouée et compétente du Service aux entreprises, notre nouveau CLD offrira des services adaptés à notre réalité et à nos besoins, en plus de contribuer au développement des entreprises.

Pour relever ces importants défis, j'invite nos gens d'affaires à continuer de soutenir le CLD d'Anjou dans la réalisation de ses diverses missions. Le grand rendez-vous du 7 mars dernier a marqué un nouveau départ, et je souhaite pouvoir compter sur la participation de toutes et de tous pour la suite des événements.



« ...je constate comme plusieurs autres intervenants, qu'Anjou est en mesure de tirer son épingle du jeu et de renforcer son économie. »



Le 29 avril à l'église Jean XXIII

Concert de l'Ensemble Caprice



Le Conseil des arts de la Ville de Montréal, l'arrondissement d'Anjou et Culture à la carte vous convient au concert de l'Ensemble Caprice. Ce rendez-vous avec la musique festive vous sera offert le vendredi 29 avril prochain, à 20h, à l'église Jean XXIII, sise au 7101, avenue de l'Alsace.

Vous serez enchantés par le programme de la soirée. Ce concert, intitulé *Turbulences baroques*, propose des concertos extravagants de grands compositeurs, comme Vivaldi, Telemann et Sammartini. Venez plonger dans l'univers de l'Ensemble Caprice qui, accompagné d'un violoncelle et d'un clavecin, met à l'honneur la flûte à bec et la flûte traversière baroque.

Vous pouvez vous procurer des billets dès maintenant, au coût de 10\$ l'unité, en vous rendant à la bibliothèque Jean-Corbeil ou à sa succursale, aux heures d'ouverture habituelles. Si le concert n'est pas présenté à guichets fermés, des billets seront aussi mis en vente à l'entrée de l'église, le soir de la représentation. Noter que les portes de l'église ouvriront à 19h15.

On peut obtenir plus de détails auprès de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (le jour) au 514.493.8200 ou de la billetterie (le jour, le soir et les fins de semaine) au 514.493.8266.

20^e anniversaire du jumelage Anjou — Le Perreux-sur-Marne

L'amitié se poursuit



De gauche à droite: Claudine Carrez, Gilles Carrez, Irmgard von Traitteur (épouse du maire de Forchheim de 1974), Simonne Giraud, Michel Giraud (maire du Perreux de 1971 à 1992), Johanna Stumpf, Madeleine Tremblay (compagne du maire d'Anjou de 1984), Madame Duhamel, Andrée Hénault (conseillère de l'arrondissement d'Anjou), Alain Duhamel (président du Comité de Jumelage) et Franz Stumpf (actuel maire de Forchheim).

En septembre dernier, avait lieu une célébration en France pour souligner le 20^e anniversaire du jumelage Anjou – Le Perreux-sur-Marne, une municipalité française située à une soixantaine de kilomètres à l'est de Paris.

À ces Fêtes, participait Mme Andrée Hénault, qui était accompagnée de Mmes Madeleine Tremblay, Louise Guillemette-Labory, Louise Gravelle, ainsi que de M. Jean Gravelle, tous résidents d'Anjou. L'accueil des Perruxiens fut des plus chaleureux.

À cette occasion, des représentants de la municipalité de Forchheim étaient également présents pour célébrer le 30^e anniversaire de leur jumelage avec Le Perreux-sur-Marne.

L'événement a permis de renouer d'amitié avec nos amis français, amitié, qui se poursuit depuis 20 ans. En effet, ce jumelage est né en septembre 1984, grâce à MM. Michel Giraud, alors sénateur maire du Perreux-sur-Marne et Jean Corbeil, regretté maire de la Ville d'Anjou. Le jumelage entre nos deux communautés consiste en des échanges culturels et d'échanges d'emplois. Ainsi plusieurs activités et rencontres ont ainsi eus lieu depuis 1984 permettant d'établir des liens d'amitié et de réciprocité que nous désirons poursuivre dans l'avenir par la réalisation de nouveaux projets d'échange et de partage dont bénéficieront nos concitoyens.

Bureau du citoyen

Vos élus vous invitent à venir les rencontrer au bureau du citoyen pour discuter de tout sujet concernant votre arrondissement. Ils se feront un plaisir de prendre note de vos suggestions, de vos demandes et de vos commentaires.

Pour les rencontrer, vous pouvez vous rendre, sans rendez-vous, à la mairie de l'arrondissement, située au 7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine, les 2^e et 4^e samedis de chaque mois, entre 9h et midi.

Samedi 9 avril:

Carol Beaupré,
conseiller de la Ville

Samedi 23 avril:

Luis Miranda,
maire de l'arrondissement et
conseiller de la Ville

Samedi 14 mai:

Andrée Hénault,
conseiller d'arrondissement



Prochaine séance du conseil d'arrondissement

Elle aura lieu le mardi 3 mai prochain, à compter de 19h, à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement, au 7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine.



Bonne fête à toutes les mamans!

Les élus et les employés de l'arrondissement désirent souhaiter une très heureuse fête des Mères à toutes les mamans angevines. Que cette journée particulière du dimanche 8 mai soit empreinte de moments de bonheur passés en compagnie de vos proches.



Le 28 avril Donnez du sang, donnez la vie!

Le maire de notre arrondissement et président d'honneur de la collecte de sang d'Anjou, M. Luis Miranda, vous invite à venir faire un don de sang le 28 avril 2005, de 13h30 à 20h. Cette collecte se déroulera dans l'allée centrale du centre commercial Les Galeries d'Anjou. Les prélèvements seront effectués par Héma-Québec. Pour en savoir plus, composez le 514.493.8200.

Vous avez voix au chapitre!

■ Les pôles d'emplois

■ Le secteur industriel et d'affaires

*Les citoyennes et les citoyens d'Anjou sont invités à formuler des commentaires et des propositions relativement au chapitre angevin du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, à l'occasion de la rencontre de consultation qui se tiendra le **lundi 25 avril 2005, à 19h, dans la salle du Conseil de l'arrondissement, au 7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine.** Dans cette perspective, l'arrondissement d'Anjou vous présente une synthèse des enjeux et des stratégies d'action de portée locale qui, doit-on le souligner, réfèrent en grande partie aux principales lignes dégagées dans le cadre du Sommet d'arrondissement de 2002.*

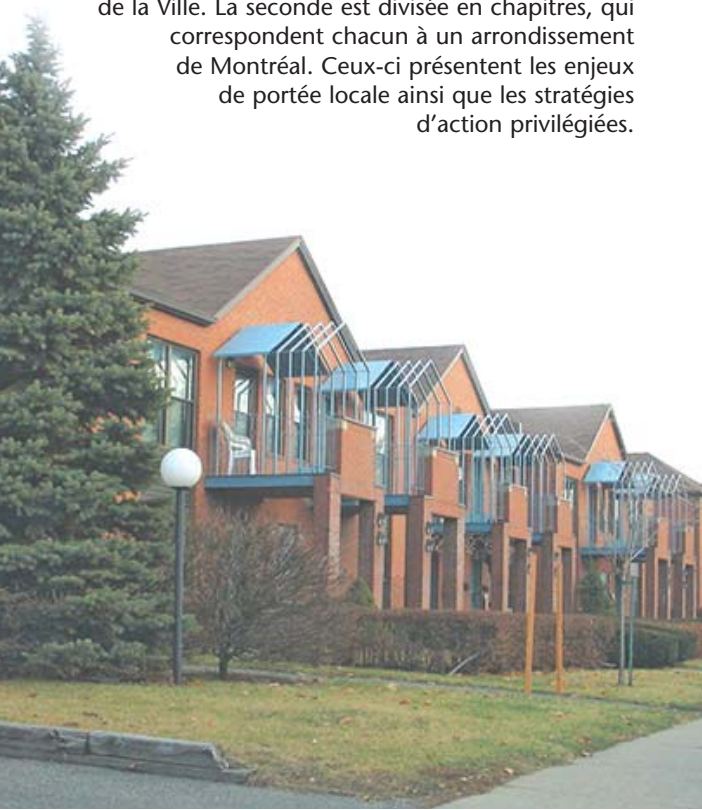
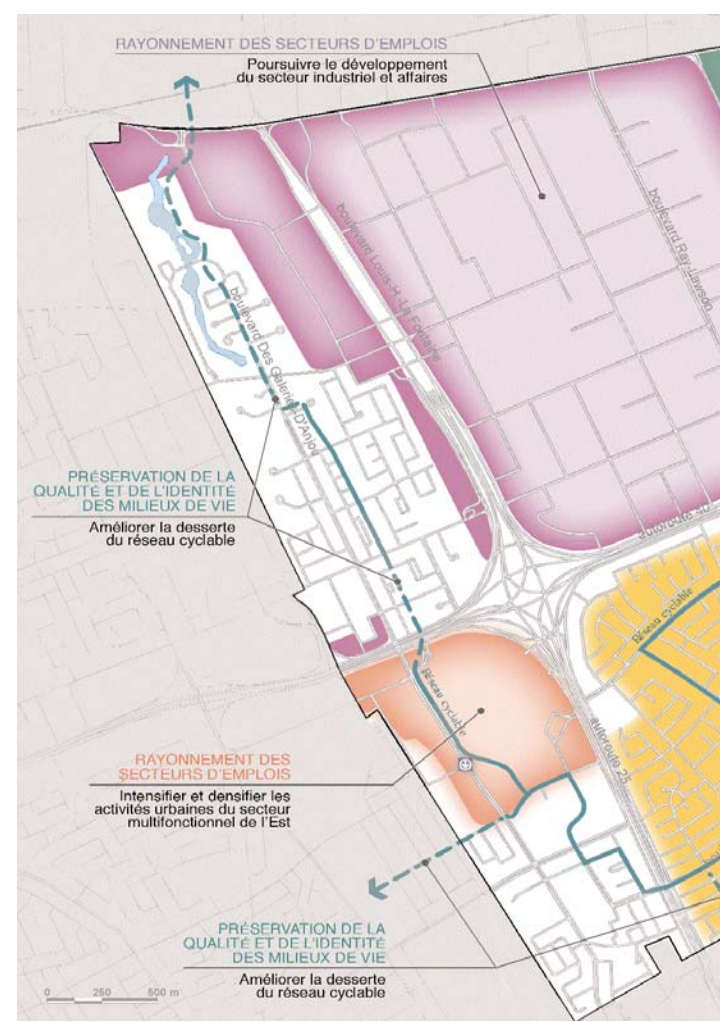
Qu'est-ce que le Plan d'urbanisme? Il s'agit du document de référence en matière d'aménagement du territoire de Montréal. Il est le fruit d'une démarche de planification et de concertation amorcée au Sommet de Montréal de juin 2002. Adopté par le conseil municipal le 23 novembre 2004, le règlement 04-047 révisant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal est en vigueur depuis le 10 décembre 2004. Le nouveau Plan comprend deux parties. La première présente les grandes orientations pan-montréalaises, pour l'ensemble de la Ville. La seconde est divisée en chapitres, qui correspondent chacun à un arrondissement de Montréal. Ceux-ci présentent les enjeux de portée locale ainsi que les stratégies d'action privilégiées.

Le rayonnement des pôles d'emplois constitue l'un des enjeux majeurs du développement urbain d'Anjou. Soulignons que l'arrondissement joue déjà un rôle économique de premier plan dans l'Est de la ville. On y trouve un secteur commercial et de services d'envergure régionale, ainsi qu'un des plus importants secteurs industriels et d'affaires de l'île. Le Plan prévoit des objectifs et des actions visant à développer et faire rayonner davantage les activités de ces deux pôles d'emplois.

Le premier objectif est d'intensifier les activités urbaines du secteur multifonctionnel de l'Est. Ce vaste territoire du sud-ouest d'Anjou est composé du centre commercial Les Galeries d'Anjou, d'un regroupement de tours à bureaux, du centre commercial d'alimentation Les Halles d'Anjou, de plusieurs commerces de moyennes et grandes surfaces, de secteurs résidentiels de moyenne et de forte densités. Même si le secteur ne dispose que de quelques terrains vacants, les vastes espaces de stationnement, présentement sous-utilisés, offrent un grand potentiel de redéveloppement. Par ailleurs, certains bâtiments pourraient faire place à des constructions plus imposantes.

Pour que soit consolidé l'attrait de ce secteur multifonctionnel, ses activités urbaines doivent être augmentées, et certains liens et aménagements sont à améliorer. Pour ce faire, le Plan prévoit la réalisation d'un exercice de planification détaillée de portée pan-montréalaise pour ce secteur, et son prolongement dans l'arrondissement de Saint-Léonard. Cette démarche tiendra compte des préoccupations locales d'Anjou.

La poursuite du développement du secteur industriel et d'affaires, situé dans la partie nord délimitée par les autoroutes 25 et 40, figure également parmi les objectifs. Ce secteur compte à ce jour plus de 500 entreprises, qui emploient 25 000 personnes. En plus de consolider son positionnement concurrentiel, l'arrondissement d'Anjou privilégie le prolongement de l'autoroute 25 jusqu'à Laval afin d'assurer le développement des activités de ce secteur. Pour sa part, le Conseil municipal de la Ville de Montréal préfère plutôt attendre le résultat des études en cours avant de se prononcer à ce sujet. Pour pallier le peu de terrains disponibles, le Plan privilégie en priorité l'extension du secteur industriel et d'affaires sur les terrains vacants situés au sud de l'autoroute 40. Un exercice de planification détaillée de portée pan-montréalaise, pour l'ensemble du corridor Bourget-Forget, est l'un des éléments proposés pour atteindre cet objectif.



Les orientations pan-montréalaises et l'arrondissement d'Anjou

Les enjeux, les objectifs et les stratégies qui concernent l'arrondissement d'Anjou dans le nouveau Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal visent à contribuer à l'atteinte de quatre des sept grands défis montréalais, à savoir:

- Des milieux de vie de qualité, diversifiés, attrayants et complets
- Des réseaux de transport structurants, efficaces et bien intégrés au tissu urbain
 - Un paysage urbain et une architecture de qualité
- Des secteurs d'emplois fonctionnels, dynamiques, variés et accessibles

■ Réseaux de transport

Le Plan privilégie également la consolidation et la mise en valeur du territoire par les réseaux de transport existants et projetés. Les interventions souhaitées par l'arrondissement d'Anjou sont le parachèvement de l'autoroute 25 et la construction d'un pont vers Laval, la réfection et l'optimisation de l'autoroute 40, le raccordement du boulevard Rodolphe-Forget et de l'avenue Bourget, ainsi que le réaménagement de cet échangeur dans l'axe de l'autoroute 40.

En matière de transport collectif, le Plan propose le prolongement de la ligne de métro 5 vers l'est, incluant l'aménagement d'une station de métro à l'intersection du boulevard des Galeries d'Anjou et de la rue Bélanger, ainsi que l'implantation de mesures préférentielles en faveur du transport collectif sur le boulevard Louis-H.-La Fontaine, sur la rue Beaubien et dans l'axe du nouveau lien routier Bourget-Forget. La mise en place d'un corridor de transport collectif entre la future station de métro Bélanger et le futur boulevard Bourget-Forget est aussi souhaitée. L'enfouissement de la ligne hydroélectrique de haute tension qui traverse l'arrondissement dans l'axe nord-sud, entre l'autoroute 25 et le boulevard des Galeries d'Anjou, une action à portée pan-montréalaise, est également proposé.

■ Préservation de la qualité de vie et de l'identité des milieux



Les stratégies mises de l'avant dans le Plan d'urbanisme visent à préserver la qualité de vie et l'identité propre de chacun des milieux d'Anjou. Le Plan entend favoriser la rénovation urbaine du secteur Est. Délimité par l'avenue Rondeau, le boulevard Roi-René, l'avenue Éric et le boulevard Métropolitain, il s'agit du plus ancien secteur de l'arrondissement. Les activités commerciales du secteur sont concentrées sur la place Chaumont. La revitalisation de cette rue commerciale requiert des interventions locales. Le Plan d'urbanisme prévoit, pour le secteur Est, la mise en œuvre d'un Plan de revitalisation urbaine intégrée. Celui-ci préconise différentes actions, dont l'application de programmes de rénovation résidentielle et de normalisation, un programme d'accès à la propriété, le réaménagement de certains parcs, la revitalisation commerciale de la place Chaumont ainsi que la réfection de rues et de trottoirs, la plantation d'arbres et la réalisation d'autres améliorations.

Par ailleurs, d'autres actions sont prévues afin de préserver le paysage et l'aménagement urbain du secteur Central, plus précisément au sud. À cet effet, le Plan préconise l'application d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale qui encadrera harmonieusement les projets résidentiels de reconstruction et de transformation dans ce secteur.

■ Bois d'Anjou et réseau cyclable



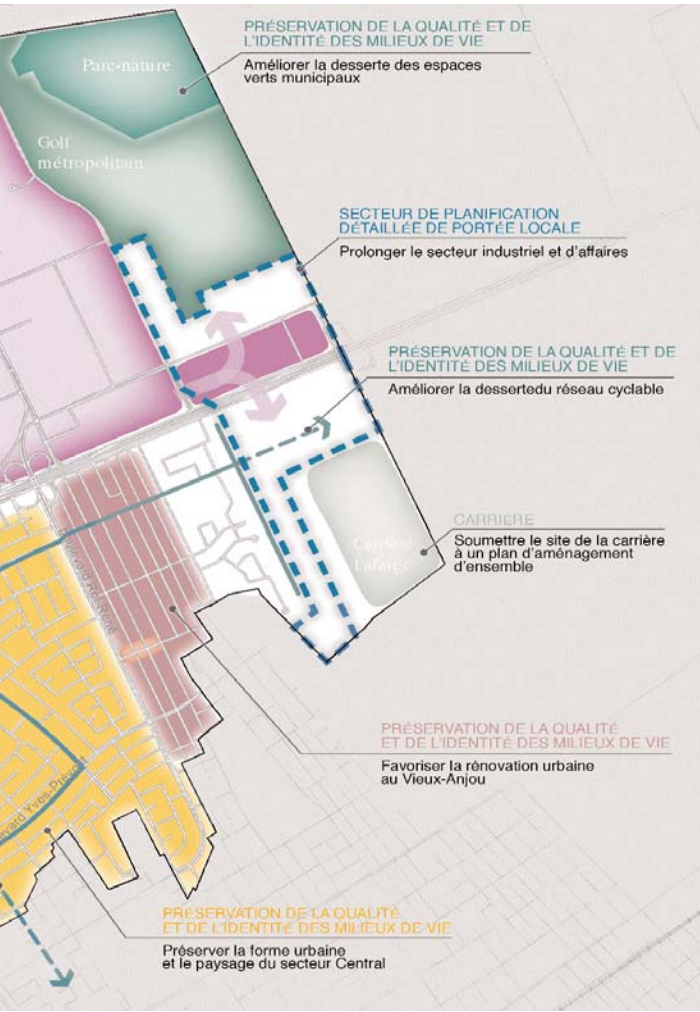
Le Plan d'urbanisme privilégie la réalisation d'un Plan directeur d'aménagement du Bois d'Anjou, pour assurer sa mise en valeur. Situé au nord de l'arrondissement, cet espace vert naturel ne comporte présentement aucun aménagement et est inaccessible par le réseau routier. Un partenariat avec Montréal-Est sera établi pour l'élaboration du Plan directeur, car le Bois d'Anjou touche également son territoire. Le prolongement du réseau cyclable d'Anjou et son raccordement au réseau pan-montréalais est aussi au programme. Le réseau angevin serait relié à celui de Rivière-des-Prairies — Pointe-aux-Trembles — Montréal-Est par le corridor du ruisseau De Montigny, ainsi qu'à celui de Mercier — Hochelaga-Maisonneuve.



Les défis et les enjeux de l'arrondissement d'Anjou

Les deux grands défis que souhaite relever l'arrondissement d'Anjou sont les fondements du chapitre qui lui est consacré dans le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal:

- Le rayonnement des pôles d'emplois que constituent le secteur industriel et d'affaires d'Anjou ainsi que le secteur multifonctionnel des Galeries d'Anjou
- La préservation de la qualité et de l'identité des milieux de vie



Nouveauté à votre bibliothèque: le prêt de revues

L'équipe de la bibliothèque est heureuse de vous offrir un tout nouveau service, le prêt de revues. Vous pourrez dorénavant lire une multitude de périodiques d'ici et d'ailleurs dans le confort de votre foyer. Faites votre choix parmi plus de 170 revues auxquelles la bibliothèque s'est abonnée. Un article passionnant dans *Science et vie*, les coulisses du cinéma dans *Studio* ou les nouvelles tendances dans *Clin d'œil* sont autant de possibilités d'évasion et d'acquisition de connaissances que vous offrent les nombreuses revues de la bibliothèque.

Pour connaître la liste complète des périodiques disponibles, il vous suffit de consulter le catalogue, diffusé dans le site Internet <<http://bibliotheque.ville.anjou.qc.ca>>. Pour faciliter votre recherche, nous vous conseillons de l'effectuer par type de document, en inscrivant «périodiques».

Bonne lecture!

Histoire d'Anjou

Photos et documents recherchés

Dans le cadre du 50^e anniversaire d'Anjou, qui sera célébré en 2006, le comité organisateur des activités entourant ce grand événement veut éditer un album souvenir relatant l'histoire d'Anjou, de 1956 à aujourd'hui. Le comité invite la population à participer à ce projet d'envergure, en lui prêtant des photographies, des articles de journaux, des descriptions d'événements ou tout autre document racontant une partie de notre histoire.

Pour prendre part à ce projet ou pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous êtes invités à joindre M^{me} Madeleine Tremblay, au 514.352.2248.

Journées de compostage

Le Complexe environnemental de Saint-Michel distribuera gratuitement du compost aux citoyens et aux citoyens qui se présenteront au 2235 de la rue Michel-Jurdant (une rue à l'ouest de d'Iberville, au nord du boulevard Crémazie et face à la TOHU), le vendredi 6 mai et le samedi 7 mai prochain, de 8 h à 17 h. Les personnes intéressées devront prévoir d'apporter pelle et contenants solides avec eux pour recueillir le compost en vrac.

Bulletin d'information
Regards
sur Anjou



Regards sur Anjou est une publication de l'arrondissement d'Anjou. Ce bulletin d'information est publié et distribué gratuitement, dix fois l'an, dans tous les foyers angevins.

Responsable de la publication:	Aline Boulé
Réalisation et conception graphique:	Groupe Leclair Créacom inc.
Impression:	Les impressions IntraMédia
Tirage:	21 500 exemplaires
Distribution:	Société canadienne des postes (Médiaposte)
Téléphone:	514.493.8000
Site Web:	anjou.ville.montreal.qc.ca
Dépôt légal:	2 ^e trimestre 1980

Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

Copyright 2005 par l'arrondissement d'Anjou.
La reproduction totale ou partielle de *Regards sur Anjou* est interdite, sauf sur autorisation expresse de l'arrondissement d'Anjou.

Programme de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale Nos organismes passent à l'action



De gauche à droite, M. Yves Tremblay, vice-président du Service bénévole d'entraide d'Anjou (SBEA), M^{me} Christianne Rondeau, chef de division des programmes et soutien aux organismes de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, M. Wisguet St-Juste, coordonnateur de la Maison de jeunes Le Chemin faisant, M^{mes} Mercedes Cilien, trésorière du Centre humanitaire d'organisation, de ressources et de références Anjou (CHORRA), Berthe Dingle, présidente du Service bénévole d'Anjou (SBEA) et Ginette Touloute, directrice CHORRA, MM. Luis Miranda, maire d'arrondissement et conseiller de la Ville de Montréal et Pierre-André Hamelin, vice-président du Service d'aide communautaire d'Anjou (SAC).

Le 21 mars dernier, quatre organismes ont reçu une subvention des mains du maire de l'arrondissement d'Anjou, M. Luis Miranda. Il s'agit du Centre humanitaire d'organisation, de ressources et de références Anjou (CHORRA), du Service bénévole d'entraide d'Anjou (SBEA), du Service d'aide communautaire (SAC) d'Anjou et de la maison de jeunes Le Chemin faisant. Ces organismes avaient présenté, à l'automne 2004, un projet admissible à une subvention dans le cadre du Programme de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, mis en place par le ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille du Québec.

Le montant de l'aide financière est transmis à la Ville de Montréal, qui le redistribue ensuite aux arrondissements. Certains des projets angevins présentés consistaient en des activités de prise en charge par le milieu et en des moyens concrets pour favoriser l'accès à une saine alimentation. D'autres visaient le soutien à l'insertion sociale de la population multiculturelle, de minorités visibles ou des jeunes. Ce soutien financier constituera certes une source de motivation supplémentaire pour ces quatre organismes qui pourront ainsi poursuivre leurs interventions bienfaites au sein de notre communauté.

fcabq
FÉDÉRATION DES CENTRES
D'ACTION BÉNÉVOLE DU QUÉBEC



Semaine nationale de l'action bénévole

C'est bon pour le moral!

C'est du 17 au 23 avril prochains que se tiendra la Semaine nationale de l'action bénévole, placée cette année sous le thème «L'Action bénévole, c'est bon pour le moral!» La Fédération des centres d'action bénévole du Québec a retenu ce thème en 2005 pour souligner la bonne humeur contagieuse des bénévoles et les bienfaits de leur présence auprès des personnes qu'ils soutiennent ou qu'ils accompagnent. Pour l'arrondissement d'Anjou, il s'agit d'une occasion unique de mettre en valeur l'une de ses richesses inestimables: l'engagement bénévole d'Angevins et d'Angevins au mieux-être de leur communauté. En effet, nos bénévoles représentent un rouage important de la vie économique et sociale d'Anjou,

au même titre que les organisations civiques et les entreprises. Au sein de nos organismes sportifs, culturels et communautaires, les bénévoles angevins permettent à leurs concitoyennes et à leurs concitoyens de profiter d'une meilleure qualité de vie, que ce soit en réalisant des projets, en sortant des gens de leur isolement ou en atteignant des objectifs personnels ou collectifs. Les bénévoles de l'arrondissement d'Anjou ne pensent qu'aux autres, 52 semaines par année. Accordons-leur celle du 17 au 23 avril pour leur rendre un hommage bien mérité.

Merci du fond du cœur à nos bénévoles!